



CHARTE DE DÉONTOLOGIE & D'ÉTHIQUE

DU FORMATEUR ABG

L'Association Bernard Gregory (ABG), en tant qu'organisme de formation, assure des prestations de formation destinées à favoriser l'évolution professionnelle des scientifiques de toute discipline, quel que soit leur niveau d'expérience. A cette fin, les formatrices et formateurs de l'ABG, ci-après désignés par « le formateur », appliquent les principes de déontologie et d'éthique suivants :

Respect des personnes

Le formateur s'engage à :

- traiter chaque participant avec respect, bienveillance et équité, sans discrimination fondée sur l'âge, le genre, l'origine, les convictions, la situation de handicap ou toute autre caractéristique personnelle ;
- favoriser un climat d'apprentissage inclusif, respectueux et exempt de toute forme de harcèlement, pression morale ou comportement inapproprié ;
- respecter la confidentialité des informations personnelles ou professionnelles échangées durant la formation.

Sa mission est de permettre aux stagiaires de trouver leur propre chemin et leurs propres réponses dans le cadre des thématiques des sessions de formation animées. Les participants sont libres de choisir ce qu'ils disent et ce qu'ils ne disent pas. Ils sont seuls responsables de leurs décisions.

Intégrité et impartialité

Le formateur :

- exerce sa mission avec honnêteté, neutralité et objectivité ;
- ne recherche aucun avantage personnel ou intérêt particulier dans le cadre de son activité ;
- évite toute situation de conflit d'intérêts et informe immédiatement l'organisme de formation de tout risque en ce sens.

Les informations et conseils transmises par le formateur ne relèvent pas de son opinion personnelle. Ils sont issus d'études, de modèles ou théories reconnus, d'ouvrages de référence, de témoignages de professionnels (DRH, chargés de recrutement, managers...) sur leurs pratiques et de l'expérience capitalisée par l'ABG dans le cadre de ses différentes activités. Les sources sont communiquées sur les supports de formation.

Le formateur fait preuve d'impartialité dans la présentation des carrières possibles et des employeurs potentiels. Aucune voie ou aucune organisation n'est privilégiée *a priori*. Seuls les intérêts exprimés par les participants guident le formateur dans son intervention. En particulier, aucun prosélytisme n'est fait pour les clients de l'ABG ou ses autres activités.

Compétence professionnelle

Le formateur s'engage à :

- maintenir et actualiser régulièrement ses connaissances, compétences et pratiques pédagogiques ;
- ne dispenser que des formations pour lesquelles il possède les qualifications et l'expérience requises ;
- adapter ses méthodes aux objectifs pédagogiques, aux profils des apprenants et aux besoins des entreprises ou institutions concernées.

Confidentialité et protection des données

Le formateur :

- s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles obtenues dans le cadre de ses missions.
- respecte la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).
- garantit la sécurité et la confidentialité des supports et documents partagés.

Aucune des informations communiquées par le commanditaire à l'ABG n'est utilisée à d'autres fins que la réussite de la prestation. Le formateur ne communique pas de manière nominative, à des tiers, les échanges, témoignages, questions et préoccupations partagées par les bénéficiaires au cours des sessions. Cette règle est la base de la relation de confiance grâce à laquelle les participants peuvent aborder tous les aspects pertinents de leur expérience et bénéficier ainsi de conseils appropriés. Elle s'impose également à toute personne présente lors de la formation en tant qu'intervenant ou en tant qu'observateur.

Les échanges, témoignages, questions et préoccupations partagés en séance par les bénéficiaires peuvent être pris en note par les formatrices et formateurs. Celles-ci sont strictement réservées à l'animation de la formation et au suivi des participants.

Responsabilité et exemplarité

Le formateur :

- se comporte de manière professionnelle et responsable, sur les plans éthique, pédagogique et relationnel ;
- représente dignement l'organisme de formation et en respecte les valeurs ;
- encourage les apprenants à adopter à leur tour une posture éthique dans leurs pratiques professionnelles.

Respect du cadre légal et contractuel

Le formateur :

- se conforme aux obligations légales et réglementaires applicables à la formation professionnelle ;
- respecte les termes de la commande passée par le commanditaire de la formation ;
- contribue à la traçabilité des actions de formation (feuilles d'émarginement, évaluations, rapports, etc.).

Engagement envers la qualité

Le formateur :

- participe activement à la démarche qualité de l'organisme ;
- sollicite et accueille les retours, observations et évaluations des apprenants et du commanditaire dans une logique d'amélioration continue ;
- contribue à l'innovation pédagogique et au partage de bonnes pratiques.